

Réunion du conseil exécutif du 10 décembre 2015

PRÉSENCES :

Déléguée à la coordination	<i>Marc-André Gaudry</i>	Délégué à l'information	<i>Corinne Baillargeon</i>
Délégué aux affaires internes	<i>Gaëlle Hadorn</i>	Déléguée à l'animation culturelle	<i>Alexandra Vaillant</i>
Délégué aux affaires externes	<i>Louis –Alexandre Hébert-Gosselin</i>	Délégué à la mobilisation	<i>Maxime Laliberté</i>
Déléguée à la pédagogie	<i>Absente</i>	Déléguée à la trésorerie	<i>Absent</i>
Délégué-e a la formation continue	<i>Vacant</i>		
Adjoint-e-s :	<i>Virginie Labrecques , Camille Frappieré, Gabrielle Lajeunesse</i>		
Observatrices/observateurs :	<i>Abdelakhim Qbaich, Emma Miquel, Charlotte Laperrière Ramy Massaad, Marie-Ève Beaugard</i>		

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture à 18h05

Proposée par Louis-Alexandre Hébert-Gosselin
Appuyée par Gaëlle Hadorn
Adoptée à l'unanimité

0.2 Præsidium

Principale : Que Louis-Alexandre Hébert-Gosselin et Marc-André Gaudry soient respectivement animateur et secrétaire de réunion.

Proposée par Louis-Alexandre Hébert-Gosselin
Appuyée par Corinne Baillargeon
Adoptée à l'unanimité

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Principale : Que l'ordre du jour se lise comme suit :

- 0. Procédures d'ouverture
- 0.1 Ouverture

0.2 Præsidium

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Permis d'alcool Improvisation Maisonneuve

2. Procédures de levée

2.1 Varia

2.2 Levée

Proposée par Gaëlle Hadorn

Appuyée par Corinne Baillargeon

Adoptée à l'unanimité

1. Permis d'alcool Improvisation Maisonneuve

Principale : Que Samuel Pipon-Lavoie soit le demandeur du permis d'alcool.

Proposée par Louis-Alexandre Hébert-Gosselin

Appuyée par Gaëlle Hadorn

Amendement : Que l'on ajoute : «Qu'il s'engage à se présenter à toutes les dates indiquées à la régie des alcools.»

Proposée par Marc-André Gaudry

Appuyée par Louis-Alexandre Hébert-Gosselin

Adoptée à l'unanimité

Retour à la principale telle qu'amendée : Que Samuel Pipon-Lavoie soit le demandeur du permis d'alcool.

Qu'il s'engage à se présenter à toutes les dates indiquées à la régie des alcools.

Adoptée à l'unanimité

Principale : Que l'on ajoute à la demande de permis d'alcool les dates suivantes : 20 janvier, 27 janvier, 3 février, 10 février, 12 février, 13 février, 17 février, 28 février, 2 mars, 3 mars, 9 mars, 16 mars, 18 mars, 19 mars, 31 mars, 6 avril, 13 avril, 20 avril, 22 avril, 23 avril, 27 avril, 4 mai et 25 mai. (Elles s'ajoutent au 2 février, 19 février, 25 mars, 12 avril, , 10 mai, 27 mai)

Proposée par Gaëlle Hadorn

Appuyée par Louis-Alexandre Hébert-Gosselin

Adoptée à l'unanimité

2. Procédures de levée

2.1 Varia

2.2 Levée à 18h22

Proposée par Gaëlle Hadorn
Appuyée par Maxime Laliberté
Adoptée à l'unanimité